Votre Prénom Nom Votre commune le date du jour

Votre adresse

00000 Votre commune

votre@mail

Monsieur le Député Xxxx Yyyyyy

Assemblée Nationale

126, rue de l'Université

75355 Paris 07 SP

Objet : Moratoire sur la mise en place du Contrôle Technique Moto

Monsieur le Député,

Comme vous le savez, le Gouvernement a décidé, de manière unilatérale après l’annulation par le Conseil d’Etat du décret du 25 juillet 2022, de mettre en place le 15 avril prochain le Contrôle Technique pour l’ensemble des deux roues (catégorie L) alors que des mesures alternatives avaient été envisagées en accord avec les Fédérations de motards FFM et FFMC.

Motard, propriétaire d’une Voxan, marque disparue en 2010, faisant partie du patrimoine motocycliste français, cette moto historique roule peu, majoritairement lors des rencontres du club dont je fais partie (400 membres et quasi 1000 motos sur les presque 3000 produites).

En cas de « maladresse » du contrôleur avec une chute et/ou la casse d’un élément et en l’absence de pièces détachées pour cette marque disparue (ex la pédale de frein arrière), comment sera traité ce litige, qui rendrait le véhicule non conforme !

Comment faire passer le CT à un véhicule qui n’a pas le droit de circuler pour s’y rendre (ZFE) ?

Pourquoi faire passer un contrôle technique à un tel véhicule parfaitement entretenu, alors que les règles de son contrôle nous ont été apprises dans le cadre du permis de conduire catégorie A ?

Je compte sur votre intervention à l’Assemblée Nationale pour demander à Monsieur Patrice VERGRIETE, Ministre des Transports, un moratoire sur la mise en place du Contrôle Technique.

Ce moratoire devrait permettre au Gouvernement de revenir vers les associations de motards FFM, FFMC et de véhicules anciens, FFVE, pour définir de nouvelles dispositions.

Et, dans le cas d’une révision de la mise en place du contrôle technique, l’étude d’une procédure conforme à l’article 5.4 Chapitre III de la Directive Européenne, comme mis en place récemment en Belgique, instaurant le contrôle non périodique uniquement à la revente de la moto à un particulier ou à l’évaluation de son état technique suite à une chute, une collision, ou toute autre modification majeure.

Sachant pouvoir compter sur votre parfaite compréhension, je vous fais confiance pour défendre ce sujet au plus haut niveau.

Monsieur le Député, veuillez agréer l’expression de ma très haute considération.

Votre Prénom Nom Signature

Citoyen/Electeur de votre circonscription.